

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 10 juin 2020

DELIBERATION

2020/20 VENTE DE VEHICULES

La commune associée de Lomme possède plusieurs véhicules dont elle n'a plus l'utilité et souhaite procéder à une vente aux enchères de son bien.

L'article R.3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPP) précise que : « l'administration chargée des domaines peut procéder, dans les conditions prévues à l'article L 3221-5, à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens et droits mobiliers qui appartiennent (...) aux collectivités territoriales, à leurs groupements ou à leurs établissements publics, sur demande de ces collectivités ou de ces établissements ».

La commune associée de Lomme souhaite recourir, dans ce cadre à la Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (D.N.I.D) qui est rattachée à la Direction Générale des Finances Publiques et qui organise gratuitement, pour les opérateurs publics, des procédures sécurisées de vente aux enchères.

La D.N.I.D se charge, en effet, pour les collectivités, de l'acceptation de la remise du bien jusqu'au reversement du produit de la vente, de l'expertise technique préalable, des propositions de mise à prix, de la vérification des documents remis par l'acheteur comme de la gestion des contentieux et des réclamations.

Est proposée la revente (suivant la mise aux enchères) des véhicules suivants :

- Deux Renault master 2 diesel,
- Renault Mégane break 1.5l dci,
- Renault Kangoo 1.2 essence + GPL,
- Renault Kangoo 1.2 essence,
- Peugeot 307 break 1.6 hdi,
- Ford Transit Benne double cabine 3.5l,
- Tracteur Massey diesel,
- Tondeuse autoportée Shibaura, diesel,
- Tondeuse autoportée Shibaura, diesel,
- Tractopelle CASE Numéro de série : CGG0150121,
- Broyeur de végétaux Ecim numéro de série : VNCE160AFV.

Il est transmis, également, l'information suivante :

Le véhicule Renault Mascott benne 120 dci, immatriculé 797 BWA 59 est voué à la destruction. Il sort donc du parc automobile de la commune.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la vente des véhicules ci-dessus à la D.N.I.D

- ◆ **AUTORISER** la mise en destruction du véhicule immatriculé 797 BWA 59

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme